

Laissez nous travailler !!!

Cette supplique adressée au Ministère, à l'académie et à la Mairie de Paris résume bien la demande générale des enseignant-es qu'ils soient devant classe ou directeur/trice en cette rentrée. Nous pourrions même dire : arrêtez de nous empêcher de travailler ; notre métier c'est avant tout enseigner !

L'application de la réforme des rythmes en cette rentrée a dégradé les conditions de travail des professeurs, mais elle est loin d'être responsable à elle seule de ce ras-le-bol. A cette réforme, s'ajoutent la multiplication des demandes institutionnelles : les grilles et tableaux à remplir pour justifier les 108h, se réunir pour la consultation sur les programmes, sur l'éducation prioritaire et puis bien sûr rendre un écrit rendant compte des débats, rendre le projet d'école, s'inscrire sur Circonscrip à des formations virtuelles dont même l'académie ne connaît ni le format ni le contenu, rédiger des PPRE, PAI et autres documents administratifs... tout ça bien sûr sans AVS, avec des classes chargées des Rased incomplets.

Il ne s'agit pas pour le SNUipp-FSU de remettre en cause l'intérêt de certaines des demandes, mais bien de mettre en lumière le trop-plein vécu par les écoles. Le SNUipp-FSU demande à ce que les personnels soient consultés sur les réformes, mais à quoi cela peut-il servir dans les conditions actuelles à part rajouter une pierre dans le cartable déjà bien chargé des enseignant-es ? Où est passé le sens de notre métier ?

Cette supplique ne peut rester à l'état de doléance.

Les enseignant-es doivent être entendus de manière urgente et leurs conditions d'enseignement améliorées ! Le SNUipp-FSU est aux côtés des personnels et agit pour que cela soit le cas. Dans ce sens, l'obtention de la tenue d'un CHS-CT sur les rythmes est un premier pas, tout comme les réponses du Recteur ou du Dasein sur certaines demandes des collègues. Pour autant, nous sommes très loin du compte, il faut collectivement accentuer la pression.

Pour être force de propositions, pour transformer l'école, le syndicat a besoin de vous.

Participez aux réunions, continuez à faire remonter vos revendications.

Rejoignez-nous, syndiquez-vous !

Jérôme Lambert, secrétaire départemental

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PARISIENNE UNITAIRE

MARDI 8 OCTOBRE 16 H

Annexe de la Bourse du travail

67 rue de Turbigo

M^o Arts et Métiers

Conditions de rentrée, rythmes...

Le SNUipp-FSU a interpellé le Recteur et la Ville sur les conditions désastreuses de la rentrée

Les premières analyses des nombreuses remontées des écoles suite à l'enquête lancée il y a quinze jours par le SNUipp-FSU sont alarmantes (cf communiqué du 20/09/13). Le 24 septembre, le SNUipp-FSU Paris a été reçu par le Recteur de Paris et les autres membres de la direction de l'académie et le 25 septembre par Colombe Brossel, Maire adjointe chargée des Affaires scolaires et de membres de cabinet du Maire de Paris.

Lors des deux audiences, le SNUipp-FSU Paris a rappelé son opposition au statu quo de la semaine scolaire réformée par X. Darcos en 2008, mais a réaffirmé que l'ambition qu'il porte pour l'école ne peut se satisfaire du bricolage Peillon/Delanoé. Le combat n'est pas terminé, le SNUipp-FSU continuera à le mener avec les personnels. Le SNUipp-FSU a de nouveau rappelé sa revendication d'organisation des états généraux pour l'école à Paris rassemblant l'ensemble de la communauté scolaire et éducative.

Audience avec le Recteur

AVS et formation initiale

Manque criant d'AVS

Avant d'aborder les problèmes dus à la réforme des rythmes, le SNUipp-FSU a tenu à évoquer **la situation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap plus problématique que lors des rentrées précédentes** : malgré une notification d'accompagnement de la MDPH, de nombreux élèves ne bénéficient pas du soutien d'un AVS. Certaines CLIS ne sont toujours pas pourvues d'une AVSco. Cette défaillance de l'administration a de fortes conséquences sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves concernés, mais aussi sur celles des autres élèves de la classe y compris sur les conditions d'enseignement des professeurs..

Par ailleurs, l'Académie a réformé les modalités de recrutement et de gestion des AVS. Le SNUipp-FSU a interpellé le DASEN sur le fait qu'aucune information ni explication n'ont été données aux

écoles. Une circulaire académique a donc été publiée vers le 17 septembre.

Formation initiale réduite

Le SNUipp-FSU a également mis sur la table la réforme de la formation initiale et les mesures transitoires pour cette année : la situation est loin d'être claire y compris pour les formateurs. Tout comme la formation continue des enseignants titulaires, la formation initiale des professeurs stagiaires est réduite à portion congrue. Les étudiants de Master 2 ont été envoyés dans les classes en stage filé avec un accompagnement plus que léger. Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas admissible que ces jeunes collègues ont été envoyés dans les écoles sans qu'elles aient eu d'informations claires et précises sur leur situation. Lors du conseil de formation le SNUipp-FSU fera le point sur la situation et portera nos revendications.

Rythmes scolaires

L'Académie inconsciente de l'ampleur des difficultés

Pendant la discussion, la direction de l'académie a été à l'écoute des représentants du personnel, mais n'a pas encore conscience de l'ampleur des difficultés rencontrées par les écoles.

Le Recteur de Paris a nuancé le constat du SNUipp-FSU tout en reconnaissant qu'il y a effectivement des ajustements à faire et des dysfonctionnements ici ou là. Le Snuipp-FSU a refusé catégoriquement le terme d'« ajustements » qui minimise voire occulte l'étendue des dégâts provoqués par cette réforme. Les conséquences négatives de cette réforme ne sont pas simplement temporaires, contrairement à ce que laisse penser le Rectorat. En outre devant la dégradation des conditions de travail des enseignants due à cette réforme réitère sa demande de saisir le CHS-CT.

Difficultés accrues en maternelle

Un échange assez long a eu lieu sur **l'école maternelle** où les problèmes sont les plus aigus. Le SNUipp-FSU n'a pas senti que l'Académie prenait la véritable mesure de la situation catastrophique de la maternelle. Elle n'a pas non plus reconnu que l'irrégularité de la semaine engendrait des problèmes d'apprentissages réels et profondément sur la structuration du temps chez l'enfant. Elle attend en réalité le rapport de Mme Leleu-Galand qui est censé donner des pistes de travail aux enseignants sur comment expliquer aux élèves une semaine arhythmique et déstructurée. Ce rapport arrivera au plus tôt, un mois après la rentrée !

Sécurité menacée dans les écoles

En matière de sécurité, face à l'interpellation du SNUipp-FSU, l'académie a reconnu que le risque d'intrusion dans les écoles par des personnes extérieures était accru et que le problème de sorties des élèves à 15h était réel. Le SNUipp-FSU a demandé à l'Académie de faire pression sur la Mairie pour obtenir rapidement des listes des personnels habilités à rentrer dans les écoles, et des listes à jour des élèves sortant à 15h les mardis et vendre-



dis.

Manque d'hygiène dans les écoles

Sur l'hygiène, le SNUipp-FSU, a dénoncé les nouveaux horaires ainsi que le manque de personnels pour assurer le nettoyage des écoles. Le Recteur a indiqué qu'a priori, la Mairie était en phase de recrutement de personnels supplémentaires.

Utilisation problématique des locaux et du matériel pédagogique

Concernant les locaux et matériel pédagogique, le Snuipp-FSU a fait remonter la multiplication des problèmes due à l'occupation des classes par l'ARE. Temps de rangement, nettoyage, dégradations du matériel, utilisation par les ARE du matériel pédagogique sans respecter les progressions des enseignants... Il a demandé à l'Académie qu'elle agisse auprès de la Ville pour imposer des règles d'utilisation du matériel pédagogique : il ne peut être utilisé par les animateurs qu'avec l'accord de l'enseignant. Le Recteur a reconnu que l'utilisation des locaux notamment des classes dans les écoles de type J Ferry, était un vrai problème. Pour lui, il faut retravailler la question.

Audience avec la Mairie

La discussion de près de 2h30, a fait apparaître que la Mairie de Paris n'avait manifestement pas conscience de l'ampleur des difficultés : déni de réalité ? Non remontée des problèmes jusqu'à l'Hôtel de Ville ?

Dans les deux cas, il est urgent et impératif que la Ville réalise l'ampleur des dégâts causés par la réforme des rythmes scolaires, qu'elle a mise en place précipitamment de concert avec l'académie. Ce n'est ni aux élèves, ni aux enseignant-es ni aux agents de la Ville de payer l'addition !

Mise au point sur les propos de Mme Brossel sur le SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU a souhaité tout d'abord effectuer une mise au point sur les propos tenus par Mme Brossel et repris par l'AFP, qui qualifiait le SNUipp-FSU d'agir avec « malhonnêteté intellectuelle ». Nous avons dénoncé ces propos inacceptables destinés à discréditer une organisation qui porte la parole des personnels sur cette rentrée catastrophique. Mme Brossel a répondu que la dépêche



de l'AFP ne rendait compte ni de ses propos, ni de l'appréciation de la Ville sur notre organisation syndicale. Le SNUipp-FSU a pris acte, ne souhaitant pas entrer dans une polémique qui ne sert en rien les intérêts des écoles.

Ni statu quo Darcos, ni bricolage Peillon/Delanoé

Le SNUipp-FSU Paris a ensuite rappelé son opposition au statu quo sur la semaine scolaire réformée par X. Darcos en 2008 et a réaffirmé son ambition pour l'école qui ne peut pas se satisfaire du bricolage Peillon/Delanoé. Le combat est loin d'être terminé, le SNUipp-FSU continuera à le mener avec l'ensemble des personnels.

Le SNUipp-FSU a rappelé sa revendication d'organisation d'états généraux, rassemblant l'ensemble de la communauté scolaire et éducative, afin de réfléchir et avancer des revendications sur l'école que nous voulons et son organisation.

Malaise profond des enseignant-es en cette rentrée

Après avoir écouté les représentants du personnel, exprimer le malaise vécu par les enseignant-es, un échange a eu lieu sur les conditions de la rentrée à Paris. Mme Brossel a insisté sur les « ajustements » déjà effectués. Elle a reconnu que certains étaient d'importance en terme d'investissements financier et humain. Le Snuipp-FSU a contesté le terme d'«ajustements» qui minimise, voire

occulte l'étendue des dégâts. Les conséquences négatives de cette réforme ne sont pas simplement temporaires, mais elles sont avant tout d'ordre structurel.

Conséquence de l'ARE sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves

Le SNUipp-FSU a fait le choix de ne pas discuter des contenus de l'ARE. Mais, il a dénoncé les conséquences de la désorganisation qu'elles engendrent sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves, ainsi que sur les conditions de travail des d'enseignants et des élèves, notamment en école maternelle. Le SNUipp-FSU a fait état des cent premières remontées de son enquête (consultable en ligne) : fatigue des élèves, énervement, absence de règles minimum dans certains cas...

Mme Brossel a précisé que la Mairie avait mandaté un laboratoire de recherche pour évaluer l'impact de la réforme, notamment sur la fatigue des élèves et en particulier sur ceux de l'école maternelle. Mme Brossel a indiqué qu'à l'approche de la rentrée scolaire, de nombreuses associations s'étaient désistées. Concernant ces dernières, les problèmes que rencontrent la Mairie sont essentiellement le fait qu'elles n'ont pas l'habitude d'intervenir auprès d'un public de jeunes dans le cadre des écoles. Elle a reconnu qu'un certain nombre de consignes devaient être rappelées par la Dasco et les circonscriptions : règles de vie, formation

sur le public accueilli... Elle a également indiqué qu'une brigade d'animateurs remplaçants avait été créée et qu'elle serait gérée par les CASPE.

.../...

Le SNUipp-FSU estime ces mesures largement insuffisantes et a notifié à la Mairie qu'elle éludait ses responsabilités, notamment celles de la formation des animateurs de la Ville et des ASEM et de la mise à disposition d'un matériel spécifique pour mener les activités. Le SNUipp-FSU a réaffirmé son soutien aux personnels de la Ville, qui souffrent des inconséquences municipales.

A cette interpellation, Mme Brossel a mis en avant la formation de 5 jours des ASEM ! Le SNUipp-FSU a indiqué que celle-ci était largement insuffisante. Concernant la formation des animateurs, la Mairie s'est retranchée derrière le respect des règles établies par le ministère de la jeunesse et du sport. Le SNUipp-FSU estime que la Mairie se retranche derrière les textes pour nier la réalité et les besoins.

Le SNUipp-FSU a rappelé à la Mairie que **les conditions d'accueil des élèves handicapés dans le cadre de l'ARE étaient inacceptables pour un certain nombre d'écoles**. Il en va de la dignité des enfants ! En effet, aucun dispositif spécifique n'est prévu pour les élèves des CLIS de ces écoles : absence d'AVS, animateurs non informés des handicaps des

enfants et souvent démunis... La Mairie a indiqué qu'elle avait décidé un taux renforcé pour l'encadrement des enfants en situation de handicap. Le SNUipp-FSU avait dès la rentrée, interpellé le cabinet du maire sur cette question. Mme Brossel a indiqué vouloir accentuer son attention sur le recrutement d'AVS, mais que pour l'instant les problèmes de recrutement rencontrés par l'académie, demeurent.

Revendications urgentes et concrètes

Le SNUipp-FSU a réaffirmé son opposition à la réforme des rythmes scolaires et sa revendication de son abrogation. Il a présenté également ses revendications les plus urgentes pour lesquelles il attend des réponses rapidement.

- **Sécurité** : face au risque d'intrusion accru dans les écoles de personnes extérieures, Mme Brossel a indiqué que dès la semaine prochaine, les personnels intervenants dans le cadre des ARE auraient une attestation professionnelle à présenter à l'entrée des écoles. Sur le problème de la sortie des élèves à 15h, Mme Brossel a dit que le problème devrait se stabiliser au mois de novembre, lorsque les parents se seraient adaptés à cette nouvelle organisation. Le SNUipp-FSU a répondu qu'il était impossible d'attendre le mois de novembre et qu'une réponse urgente devait être apportée par la Ville en lien avec l'académie.

Face aux problèmes de sécurité au moment des sorties, le SNUipp-FSU a demandé à la Mairie un moratoire sur l'organisation d'une nouvelle sortie à 12h30, qu'elle désire mettre en place les mercredis, pour les élèves des écoles maternelles et ce d'autant, lorsque les directeurs ou les directrices estimaient que l'organisation de cette sortie n'était pas gérable.

- **Hygiène** : étant données les remontées des écoles et celles portées par le SNUipp-FSU, la Mairie est en phase de recrutement de personnels supplémentaires. Le SNUipp-FSU interrogera sur ce point, la Directrice des affaires scolaires de la Ville et ce dès jeudi prochain. Il a indiqué à Mme Brossel que ces recrutements devaient être renforcés notamment pour le nettoyage des classes des écoles maternelles.

- **Locaux et matériel pédagogique** : la Ville a indiqué qu'un bilan serait effectué en fin d'année civile, afin d'étudier la possibilité d'utiliser d'autres locaux que ceux des écoles. Le SNUipp-FSU a demandé que cette étude soit démarrée dès à présent, afin que les classes ne soient plus utilisées dans le cadre de l'ARE. Le SNUipp-FSU a rappelé à la Mairie que le matériel pédagogique ne devait en aucun cas être utilisé pour les ARE sauf si l'enseignant-e donnait son accord. Nous avons également demandé

Pétition pour la réécriture du décret

Signez et faites signer la pétition nationale (parents/enseignants) du SNUipp-FSU pour obtenir la réécriture du décret Peillon.

Le lien est en une du site du SNUipp-FSU Paris.



Continuez à remplir l'enquête

Le SNUipp-FSU Paris a toujours besoin des remontées des écoles, notamment en vue du CHS-CT du mois de novembre.

Continuez donc à remplir l'enquête du SNUipp-FSU !

8h20-8h30 et 13h20-13h30

consigne syndicale

Nos obligations réglementaires de service (ORS) entrent en contradiction avec le règlement type départemental qui indique que les écoles doivent accueillir les élèves dès 8h20 et dès 13h20.

Cet été, avec les syndicats Sud et Snudi-FO, le SNUipp-FSU a attaqué au tribunal administratif le règlement-type notamment sur cette question. Dans la première phase de référé, le juge n'a pas statué sur cette question. Lors du CTA de rentrée, le syndicat a interpellé une nouvelle fois l'académie sur cette question. Le Recteur a alors indiqué attendre une réponse du Ministère... depuis deux mois !

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas aux collègues de gérer ces contradictions réglementaires. Ne pas ouvrir l'école avant 8h30 et 13h30 pourrait engager la responsabilité des enseignants et notamment du directeur/trice en cas d'accident pendant la

période 8h20-8h30 et 13h20-13h30. De plus, cela décalerait d'autant l'arrivée en classe des élèves et les priverait d'un temps d'apprentissage.

C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a informé le Recteur qu'il donnerait la consigne aux collègues de décompter ces heures des 108h annualisées en commençant par les heures d'APC. Il a exigé de l'académie qu'aucune pression sur les personnels ne devait être exercée.

Le SNUipp-FSU a mis en ligne aux écoles une lettre-type pour en informer leur IEN. Le SNUipp-FSU a proposé aux autres syndicats d'adopter ensemble cette consigne.

Le SNUipp-FSU obtient la convocation d'un CHS-CT

Une première victoire

L'année scolaire passée, le CHSCT (comité hygiène et sécurité et des conditions de travail) avait été saisi sur la question des conséquences de la réforme des rythmes scolaires et de son application parisienne sur les conditions de travail et d'emploi des enseignants. L'académie avait alors refusé l'inscription de cette question à l'ordre du jour d'un CHSCT. Le SNUipp-FSU avait dénoncé cette décision.

Les conséquences néfastes de cette réforme et de son application parisienne se multipliant, le SNUipp-FSU a réitéré sa demande de saisine rapide du CHS-CT. **Le Rectorat vient de confirmer que cette question sera à l'ordre du jour le 12 novembre. Pour le SNUipp-FSU, c'est une première victoire car à travers sa décision, le rectorat de Paris admet que la réforme et son application parisienne n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail des professeurs.**

Retour sur l'argumentaire motivant la demande du SNUipp-FSU

D'un point de vue global, en cette rentrée, le SNUipp-FSU constate un véritable empêchement de travailler. L'attention et le travail des personnels quelles que soient leurs missions sont centrés sur l'organisation des activités périscolaires, il en va de même d'ailleurs de la hiérarchie. Outre l'augmentation de la charge de travail, l'organisation des activités périscolaires empêche les enseignants de se concentrer sur leur métier et génère fatigue et stress.

L'utilisation des locaux pour l'organisation des activités périscolaires pose un certain nombre de problème. Cela prive les personnels d'un espace de travail indispensable à la préparation de leur classe voire pour certains personnels, cela les prive de tout espace de travail : certains enseignants des Rased n'ont plus de classe pour pouvoir accueillir les élèves ou travailler.

D'autre part, la nouvelle organisation des services de certains agents de la Ville (ASEM et ATE) posent des problèmes d'hygiène voire de sécurité dans les locaux. Les locaux ne peuvent être nettoyés de manière régulière et correcte.

Par ailleurs, les directeurs et directrices en charge des écoles ne disposent pas de listes des personnels intervenant dans le cadre périscolaire, alors même que le nombre de ces derniers est en augmentation. Il est donc impossible de contrôler la circulation au sein des écoles.

Enfin, le SNUipp-FSU tient à insister sur les conséquences de ce changement sur les conditions d'emploi des personnels. Un certain nombre de personnels se sont vus imposés des jours de temps partiels qu'ils n'avaient pas choisis. Les parents d'enfants non scolarisés dans les écoles parisiennes se voient dans l'obligation de les faire garder, ce qui engendre des frais supplémentaires.

Lors de ce CHSCT, le SNUipp-FSU portera la synthèse des enquêtes qui lui seront remontées.

Il appelle les collègues à témoigner directement auprès du secrétaire du CHSCT en lui envoyant leur témoignage (il doit être nominatif pour pouvoir être utilisé en séance) par mail : secretaire.chscta@ac-paris.fr

Avalanche de consultations

Programmes, éducation prioritaire...

Le Ministre est décidément bien loin des réalités des écoles en demandant aux enseignant-es de se prononcer sur ces divers sujets au pas de charge.

Concernant les nouveaux programmes, le Dasen a refusé la demande du SNUipp-FSU de banaliser une demi-journée « élèves » pour permettre aux enseignant-es de se réunir sur cette question.

Comme si cela ne suffisait pas, l'académie demande aux enseignant-es d'éducation prioritaire de se réunir pour débattre... et ce avant les vacances !

Pour le SNUipp-FSU, les enseignant-es doivent être les acteurs de la transformation de l'école, mais leur consultation dans ces conditions

relève de la mascarade en plus de leur rajouter du travail en cette période difficile.

Le SNUipp-FSU a interpellé le Recteur sur ces deux consultations et lui a demandé de se contenter de ce que les écoles auront la capacité ou non de remonter à l'académie.

Le SNUipp-FSU a mis en place sur son site national un espace spécial sur les programmes avec différents articles de spécialistes, chercheurs...

La FSU quant à elle vous propose de remplir un questionnaire en ligne pour définir vos priorités en matière d'éducation prioritaire. Le lien est en une du site du SNUipp-FSU Paris.

Mercredis après-midi travaillés

Peillon charge un peu plus la barque

Au bout d'un moment, il n'est pas illégitime de se demander quel est l'objectif de notre Ministre en ce début d'année ! Réforme bricolée des rythmes, consultations multiples, demandes institutionnelles diverses... les écoles n'en peuvent plus. Son imagination est sans borne puisqu'il a décidé d'imposer le rat-trapage du lundi de la semaine de rentrée. Si les élèves n'ont pas eu

classe, les enseignant-es ont travaillé puisqu'en pré-rentrée !

Le SNUipp-FSU a demandé que ces deux demi-journées soient banalisées. Fin de non-recevoir ministériel. A Paris, le SNUipp-FSU a porté la même demande, là encore, fin de non-recevoir de la part du Dasen. Le SNUipp-FSU ne se satisfait pas de cet état de fait et va s'adresser au Recteur sur cette question.

ARE et sorties scolaires

Dégât collatéral de l'application de la réforme des rythmes, l'organisation des sorties scolaires est plus compliquée cette année en raison de la présence de journées courtes. Suite à l'interpellation d'école, le SNUipp-FSU a interrogé le Dasen sur l'organisation de sorties les jours finissant à 15h. Celui-ci a indiqué que si les classes reviennent après 15h à l'école, les enseignants doivent comme avant obtenir l'autorisation des parents et s'arranger au niveau local avec le REV pour la répartition des élèves.

Education prioritaire

Ce sont les écoles qui décident

Concernant l'enquête "éducation prioritaire", certains IEN impose des formes, des jours et horaires de concertation.

Le SNUipp-FSU a donc interpellé le Dasen. Face à cette interpellation, le **DASEN a indiqué que chaque école déterminait la manière qui lui semblait la plus appropriée pour répondre à l'enquête.** La seule demande de l'académie est que les écoles répondent à l'enquête. Il le rappellera aux IEN.

Jour de carence

Suite à la journée de mobilisation « fonction publique » à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires le 31 janvier dernier, le gouvernement avait annoncé la fin du jour de carence. L'abrogation de cette mesure injuste est inscrite dans le projet de loi sur le budget 2014.

APC et PES, 4 quart temps

Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les enseignants à quatre quart temps bénéficient d'une décharge d'APC. Le Dasen a accepté cette demande et a donné une consigne de souplesse aux ICC dans leurs exigences vis-à-vis de ces personnels. Seule la moitié peut leur être demandée.

Conseil de formation académique du 26 septembre

Plusieurs sujets étaient portés à l'ordre du jour. L'académie a tout d'abord présenté le bilan du plan de formation continue de l'an passé. Le SNUipp-FSU a dénoncé la baisse du nombre de stages et les annulations multiples. Le peu d'offres de stages en 2012-2013 place l'académie en dernière position selon l'enquête nationale du SNUipp-FSU.

Concernant la formation initiale, le SNUipp-FSU a déploré les mauvaises conditions de mise en stage des étudiant-es et PES et a présenté ses propositions pour une formation professionnelle initiale digne de ce nom. Le SNUipp-FSU a demandé à ce qu'un groupe de travail académique se mette en place pour travailler sur les missions de maîtres formateurs, le Dasen s'est dit favorable à cette proposition.

Enfin, concernant les 9h d'animations pédagogiques à distance dit « Magistere », le constat est simple : l'académie ne dispose d'aucune information, alors même qu'elle demande aux enseignant-es de s'y inscrire...

Formation continue CAPD le 17 octobre

La CAPD étudiant les stages de formation continue aura lieu le 17 octobre. Les représentants du personnel disposeront des documents préparatoires et donc des résultats provisoires une semaine avant. Le SNUipp-FSU appelle les personnels concernés à contacter la section pour connaître leurs résultats personnels.

Permutations permanences spéciales au SNUipp-FSU

Mardi 12 novembre de 15h à 19h
Mercredi 13 novembre de 12h à 16h.

Afin d'accompagner de manière individuelle les personnels souhaitant changer de département, le SNUipp-FSU organise deux permanences spéciales.

Prime « début de carrière »

Les enseignants titularisés en septembre 2013 touchent deux primes. La première d'un montant de 1 500 euros est versée en deux fois sur les traitements de novembre et de février. La prime spéciale d'installation d'un montant d'environ 2 000 euros est versée après renvoi par les intéressés du dossier complété qu'ils ont dû recevoir à leur domicile.

Formation syndicale : utiliser ses droits

Stage SNUipp-FSU/Gfen pour les PES

Mardi 18 novembre
de 9h à 16h30

Bourse du travail,
3 rue du château d'eau,
M° République

Pour pouvoir participer à cette journée, **il est indispensable de déposer sa demande auprès de son IEN avant le 18 octobre**, une lettre-type est disponible en ligne.

Tout savoir pour partir à la retraite

Le SNUipp-FSU invite les personnels souhaitant partir à la retraite à la rentrée 2014 ou s'interrogeant sur un départ éventuel à une réunion d'information syndicale le

Mardi 26 novembre de 16h à 19h

Bourse du travail
3 rue du château d'eau,
M° République

La présence à ces trois heures de réunion permette aux enseignant-es de ne pas assister à 3 heures d'animation pédagogique.

Rappel : *stage « PEIMF, DEA, CPC »*

Mardi 15 octobre
de 9h à 16h30

Bourse du travail,
3 rue du château d'eau,
M° République

Se syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai
 Décembre Février Avril Juin Juillet
 Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER
Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

CLE

□ □

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A le

Signature :

66% de la cotisation
est déductible de vos impôts
Montant et coût après déduction fiscale
pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €